

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 janvier 2014

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2014-1-8-2

Service consulté

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES
COLLÈGE DE BOURTZWILLER À MULHOUSE
COLLÈGE GEORGES MARTELOT À ORBEY**

Résumé : Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service aux collèges Georges MARTELOT à ORBEY et BOURTZWILLER à MULHOUSE.

Les modalités d'attribution des concessions de logement dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels TOS) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du code de l'éducation (pour les personnels de l'Etat).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par nécessité absolue de service, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Les conseils d'administration des collèges de BOURTZWILLER à MULHOUSE et Georges MARTELOT à ORBEY proposent une nouvelle répartition des concessions de logement. La situation ancienne et nouvelle des logements figure en annexe I (collège de BOURTZWILLER) et II (collège d'ORBEY) du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE II

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE Georges MARTELOT à ORBEY

Situation ancienne

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	31 rue Lefébure	4	85m ²		Gestionnaire
2)	29 rue Lefébure	4	85m ²		Conseiller Principal d'Education
3)	27 rue Lefébure	3	65m ²	Agent TOS	
4)	25 rue Lefébure	5	100m ²		Personnel d'administration
5)	23 rue Lefébure	4	100m ²	Agent TOS	

Situation nouvelle

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS		
1)	31 rue Lefébure	4	85m ²		Gestionnaire	28/06/2010
2)	29 rue Lefébure	4	85m ²		Conseiller Principal d'Education	30/03/2000
3)	27 rue Lefébure	3	65m ²	Agent TOS		30/05/2000
4)	25 rue Lefébure	5	100m ²		Principal	05/11/2013
5)	23 rue Lefébure	4	100m ²	Agent TOS		16/12/1987

ANNEXE I

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE de BOURTZWILLER - MULHOUSE

Situation ancienne

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	rez de chaussée	2	61m ²	non affecté	
2)	rez de chaussée	3	85m ²	Agent TOS	
3)	rez de chaussée	4	96m ²	Agent TOS	
4)	1er étage	2	61m ²	Agent TOS	
5)	1er étage	3	85m ²	Agent TOS	
6)	1er étage	4	109m ²		Gestionnaire

Situation nouvelle

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS		
1)	rez de chaussée	2	61m ²	non affecté		29/06/2013
2)	rez de chaussée	3	85m ²		Principal-adjoint	
3)	rez de chaussée	4	96m ²	Agent TOS		
4)	1er étage	2	61m ²	Agent TOS		
5)	1er étage	3	85m ²	Agent TOS		
6)	1er étage	4	109m ²	non affecté		